

## Réserve de biosphère de Fundy Biosphere Reserve

Politique du Conseil	<b>RBF-002</b>
Politique	<b>Programme d'appui</b>
Approuvé :	<b>27 avril, 2010</b>
Révisé :	

Il est anticipé que de temps en temps la Réserve de biosphère de Fundy (RBF) sera demandée d'appuyer des projets, programmes et initiatives entreprises par des groupes et organisations existantes qui opèrent dans la Réserve ou proche.

1. Si l'appui est requis pour un projet qui tombe expressément dans le mandat et les objectifs de la RBF tels que spécifiés par le Conseil d'Administration dans le plan stratégique ou le plan de travail; ou s'il est relié fermement aux activités présentement entreprises par la RBF, et a un échéancier défini et réalisable, alors le Directeur Général fait une recommandation au Comité Exécutif qui, prend la décision finale sur l'appui.

En plus d'une lettre de support signée par le Directeur Général, les bénéfices de cet appui peuvent s'étendre à :

- L'approvisionnement d'un certain type de contribution pour appuyer le projet;
- Le développement de partenariats pour des projets reliés;
- L'utilisation du logo de la RBF sur une signalisation, pour des fins de communication, des événements et des promotions d'événements;
- La facilitation des réunions ou le rassemblement des parties prenantes; et ;
- D'autres bénéfices; à être déterminés selon chaque cas qui se présentera.

2. Dans le cas d'une demande d'appui qui tombe en dehors de la définition ci-dessus telle que, l'appui de nouvelles organisations ou des initiatives d'une politique significative, ou dans d'autres circonstances où le Comité Exécutif décide qu'une demande d'appui requière beaucoup plus d'attention avant d'être approuvé, le Directeur Général, en consultation avec le Président, vont transmettre une telle demande au Conseil d'Administration de la Réserve de biosphère de Fundy afin de prendre une décision.

Les bénéfices de cet appui peuvent inclure :

**Politique du Conseil : RBF-002**  
**Politique : Programme d'appui**

- Un support organisationnel, ou des lettres de support requérant la signature du président de l'organisation;
- Des projets à étendue régionale et qui impliquent des fonds de partenaires clés, incluant des départements au niveau du gouvernement fédéral et/ou provincial,
- Des initiatives dans lesquelles l'appui de la RBF sera un élément central parmi les efforts d'établir et de promouvoir la réputation et la crédibilité de l'organisation ou de l'initiative; et,
- Toute demande reliée directement reliée à des politiques du gouvernement ou à une législation.